

## INSECTAN INSECTIFUGE BOVINS / CAPRINS

ÉLOIGNE LES INSECTES PIQUEURS  
PRÊT À L'EMPLOI

PRODUIT UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
EN APPLICATION DU RÈGLEMENT (CE) 2018/848

### Composition

**Pyrèthre** (CAS N°8003-34-7) : 4 g/L  
**Huile de Margosa** (CAS N°84696-25-3) : 5 g/L

### Présentation

**INSECTAN INSECTIFUGE BOVINS / CAPRINS** est une formule liquide prête à l'emploi destinée à éloigner les insectes piqueurs (mouches, moucherons, taons, tiques, culicoïdes...).

Ce produit est adapté contre les nuisances engendrées par ces insectes sur les bovins et caprins. Il s'applique directement sur les animaux et contient des actifs naturels.

Les animaux sont protégés entre 2 et 3 jours selon le niveau d'infestation. Le produit peut être appliqué sur des surfaces propres avec une persistance d'action de 8 à 10 jours contre les insectes.

### Points forts

- **Application directe sur les animaux.**
- **Composition à base de pyrèthre.**
- **Spray prêt à l'emploi.**
- **Produit utilisable en agriculture biologique.**

### Application et dose d'emploi

Le produit s'applique directement sur les animaux.  
Agiter avant emploi.

Au moment de la traite, appliquer 3 à 5 pulvérisations (soit 6 à 10 mL de produit) autour des pis, du ventre, des flancs et des membres antérieurs et postérieurs.

Pour une protection intégrale de l'animal, appliquer 3 à 5 pulvérisations sur veaux et chèvres et 15 pulvérisations sur vaches laitières.

Renouveler l'application en cas de forte infestation.



### Références et conditionnements

**Réf I7148** : Flacon Spray de 750 ml - Carton de 12 unités

**Réf I7149** : Bidon de 5 L - Carton de 4 unités

### Précautions d'emploi

**TP19** - Utilisez les répulsifs avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après utilisation du produit.

Appliquer le produit dans un local correctement aéré. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur.

Consulter la fiche de données de sécurité disponible gratuitement et sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr).